

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

3 juillet 2026

et qu'elle a été faite le

3 juillet 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents : 38

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 8

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_07_165

Objet :

Rapport d'activité du Conseil de
Développement pour l'exercice
2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 9 juillet 2026

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M.
Emmanuel BADOT **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET,
M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT **Evans** : M.
Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX
Fraisans : M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme
Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey** : M. Yves
MATHIEU **La Barre** : M. Frédéric PAILLARD **Louvatange** : M.
Gérome FASSETNET **Monteplain** : M. Maxime CHAUVIN
Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS **Mutigney** : M. Eric
DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Michel GRAS **Orchamps** : M. Olivier
DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine
POIDEVIN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe
PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT
Rans : M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie
CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET
Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Sermange** :
M. Michel BENESSION **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS
Vitreux : M. Hervé LEVY

Suppléés : **Etrepigny** : M. Frédéric BREGAND **Saligney** : M.
Olivier PAYEN **Thervay** : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : **Dampierre** : M. Aurélien PHILIPPE, Mme
Nathalie HONORIO **Fraisans** : Mme Sophie NIALON **La**
Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT **Montmirey-le-Château** :
M. Gabriel DECHARRIERE **Orchamps** : M. Régis CHOPIN **Rans** :
M. Jean-Louis MORLIER **Serre les Moulières** : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël PERES

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE) M. Aurélien
PHILIPPE (DAMPIERRE) Mme Sophie NIALON (FRAISANS) Mme
Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE) M. Régis CHOPIN
(ORCHAMPS) M. Gabriel DECHARRIERE (MONTMIREY LE
CHATAU) M. Jean-Louis MORLIER (RANS)

Mandataires : Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE) Mme
Nathalie LARTOT (DAMPIERRE) M. Sébastien HENGY
(FRAISANS) Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN) M. Gérome
FASSETNET (LOUVATANGE) M. Cédric IVANES (OUGNEY) M.
Raphaël TEMPESTA (RANS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et
le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT POUR L'EXERCICE **2025**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les Communautés de Communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour ont mis en place un Conseil de développement commun.

Le Conseil de développement est une instance de concertation citoyenne. Il compte 40 membres, 20 femmes et 20 hommes, représentant les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, médicaux, environnementaux et associatif. Ils exercent leur mission à titre bénévole.

Le pilotage du Conseil de développement est confié au Pays Dolois.

Le Conseil de développement s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2025 :

- Le 14 janvier 2025, sur le projet de parc urbain de la Ville de Dole et le fonctionnement du SICTOM.
- Le 5 juin 2025, sur le projet d'aménagement du site de l'ancienne gare de Pleure, les systèmes d'irrigation agricole du territoire, et la stratégie touristique du Jura.
- Le 21 novembre 2025, sur le projet de schéma directeur cyclable du Grand Dole et sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Dolois.

L'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris par l'article 3 du règlement intérieur du Conseil de Développement, dispose que celui-ci doit établir chaque année un rapport d'activité qui est examiné et débattu par les organes délibérants des EPCI du Pays.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE du rapport d'activité 2025 du Conseil de Développement du Pays Dolois ;**
- **DIT qu'il a été examiné et, le cas échéant, débattu par le Conseil Communautaire.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE



Assemblée Générale du 27 Mai 2026

Rapport d'activité du Conseil de Développement pour 2025

Conformément à l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 3 de son règlement intérieur, le Conseil de Développement doit établir un rapport d'activité qui est examiné et débattu par les organes délibérants des EPCI du Pays Dolois.

1. Périmètre

Un Conseil de Développement (CODEV) est obligatoirement mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants. Dans le Pays Dolois, seule la Communauté d'agglomération du Grand Dole est concernée par cette obligation.

La loi prévoit, d'une part qu'un Conseil de Développement peut être mis en place dans tous les EPCI qui le souhaitent, d'autre part que des EPCI contigus peuvent créer un Conseil de Développement commun.

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour ont décidé, par délibérations concordantes, de constituer un Conseil de Développement commun. Ils en ont confié l'animation au Pays Dolois.

Le Conseil de Développement est une instance de concertation citoyenne. Il contribue à développer des synergies entre les quatre intercommunalités et à renforcer l'identité du Pays Dolois.

2. Composition

Le Conseil de Développement du Pays Dolois compte 40 membres, 20 femmes et 20 hommes.

Leur répartition géographique est la suivante :

- 25 pour la Communauté d'agglomération du Grand Dole,
- 5 pour la Communauté de communes Jura Nord,
- 5 pour la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne,
- 5 pour la Communauté de communes du Val d'Amour.

Ces membres sont désignés par les Présidents des intercommunalités parmi les personnes reconnues pour leurs engagements dans les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, médicaux, environnementaux et associatifs.

L'année 2025 a été marquée par le remplacement de plusieurs membres qui avaient été désignés en 2021 et qui ont présenté leur démission en raison de leur manque de disponibilité (déménagement, changement d'activité professionnelle...).

Les fonctions de membre du Conseil de Développement ne sont pas rémunérées. Elles sont exercées intuitu-personae.

Le Conseil de Développement du Pays Dolois a élu en son sein deux co-Présidents, une femme et un homme. Il s'agit de Nadine BONNEFOY, chef d'entreprise (Jura Nord) et de François LAVRUT, agriculteur (Grand Dole).

Les séances du Conseil sont publiques.

Le Conseil est renouvelé tous les 6 ans, après le renouvellement des conseils communautaires des EPCI.

3. Compétences

Le Conseil de Développement peut être considéré comme une déclinaison locale du Conseil Économique, Social et Environnemental.

Constitué de forces vives du territoire, il participe au dialogue entre les collectivités et les citoyens.

La consultation du Conseil de Développement est obligatoire sur « l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. »

Par ailleurs, le Conseil de Développement peut s'auto-saisir, ou être saisi par le Président du Pays Dolois ou un Président d'EPCI sur un sujet lié au territoire.

Enfin, la Région Bourgogne-Franche-Comté demande l'avis du Conseil de Développement sur chaque projet du territoire susceptible de bénéficier de son soutien financier dans le cadre de sa politique « *Territoires en action* ».

Le secrétariat du Conseil de Développement est assuré par le Pays Dolois. Les frais liés au fonctionnement, à l'animation, à l'organisation des réunions sont pris en charge par celui-ci.

4. Réunions

Depuis sa création en Juin 2021, le Conseil de Développement s'est réuni à 11 reprises.

Outre ces séances, ses membres sont associés à d'autres actions du Pays Dolois et de ses partenaires. Par exemple, en 2025, ils ont participé à la réunion d'information sur la santé mentale qui a eu lieu le 14 avril 2025 au CHS Saint-Ylie Jura.

En 2025, le Conseil de Développement s'est réuni 3 fois :

Séance du 14 Janvier 2025

Le Conseil de Développement s'est réuni le 14 Janvier 2025 à l'Hôtel d'agglomération du Grand Dole.

→ Installation de 6 nouveaux membres

Six nouveaux membres ont rejoint le Conseil de Développement à la suite de démissions de membres désignés en 2021 :

- Mme Karine GROSSIORD, animatrice culturelle à la médiathèque de Chaussin,
- M. Gilles CHAFFANGE, Directeur du Centre Hospitalier Louis Pasteur,
- Mme Fabienne CHAUDAT-LATAPIE, actrice, metteur en scène,
- M. Sébastien CHEVALIER, Président du Bureau des étudiants de Dole,
- Mme Lise LARCHER, Coordinatrice de la Maison des adolescents de Dole,
- M. Denis MORIZOT, commerçant à Dole, ancien Président d'Unidole,

Ces nouveaux membres ont signé la charte d'engagement du Conseil de Développement.

→ Contrat « Territoires en action » - Projet de parc urbain de la Ville de Dole

La Région Bourgogne-Franche-Comté, le Pays Dolois, ses quatre intercommunalités, et la Ville de Dole ont signé un contrat « Territoires en action », par lequel des projets de notre territoire peuvent être soutenus par la Région jusqu'à 3,33 millions d'euros sur la période 2022-2028.

Pour cela, ils doivent s'inscrire dans l'une des 4 thématiques suivantes :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique,
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population,
- Faciliter l'accès à la santé pour tous,
- Favoriser les mobilités actives du quotidien.

De plus, ils doivent respecter des écoconditions.

Enfin, ils doivent faire l'objet d'un avis formel du Conseil de Développement.

C'est dans ce cadre que Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire, Mohamed MBITEL, Conseiller municipal délégué aux projets urbains, et Céline BRESSAND, Directrice Générale Adjointe des services de la Ville de Dole, ont présenté le projet de création d'un parc urbain de 6,5 hectares en bordure du Doubs.

Le projet a fait l'objet d'une vaste concertation publique en 2019. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet « Nouveaux Territoires » (Besançon).

Le futur parc s'organisera en trois zones :

- « Les portes du port » - Une zone dédiée aux activités ludiques avec un skate-park, des terrains de basket, une aire de jeux pour enfants, un espace événementiel...
- « Les prairies du possible » - Une zone renaturée, constituée d'un vaste espace ouvert, fait de prairies et d'un espace de reconnexion à la rivière.
- « Les méandres du Doubs » - Une zone dédiée aux usages de la rivière qui inclut le bâtiment existant du club d'aviron et de kayak, une nouvelle rampe pour l'accès à l'eau, une passerelle en bois et une tour d'observation.

Le soutien de la Région, au titre du contrat « Territoires en action » est attendu à hauteur de 800.000 euros.

A l'issue des exposés, un long temps d'échanges a permis aux membres du Conseil de Développement de poser de nombreuses questions et de proposer plusieurs réflexions. Ont été abordés notamment :

- Le déménagement de l'entreprise spécialisée dans le tourisme fluviale Nicols dont le bâtiment sera en partie réutilisé pour aménager le skate-park.
- La présence du siège de VNF, la pertinence qu'aurait eu un déménagement, la nécessité d'embellir le bâtiment pour l'intégrer au nouveau parc.
- Le travail environnemental et paysager sur la berge et la sylvie, avec l'objectif d'utiliser et de régénérer au maximum les matériaux déjà sur place.
- La sécurité dans le parc, en particulier la nuit.
- L'offre de stationnement aux abords du parc, qui concerne aussi le complexe cinématographique à proximité.

A l'issue des discussions, un amendement à l'avis initialement rédigé est adopté pour insister sur la nécessaire accessibilité du parc aux personnes en situation de handicap.

A l'issue des échanges, les co-Présidents Nadine BONNEFOY et François LAVRUT mettent l'avis aux voix. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

→ Présentation du SICTOM

La présentation du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères est effectuée par Olivier MEUGIN, Vice-président du SICTOM, et Marie-Laure JOURNET-BISIAUX, Directrice.

Le SICTOM recouvre le même périmètre que celui du Pays Dolois.

Il a la forme juridique d'un syndicat mixte auquel adhèrent le Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour. Il compte 80 agents.

Il a pour missions principales :

- La collecte des ordures ménagères à domicile (75.000 bacs).
- La collecte des points d'apport volontaire.
- La gestion du réseau de 9 déchèteries et 1 végeterie (Saint-Aubin).
- L'information – sensibilisation des usagers (15.000 contacts par an).

Par ailleurs, le SICTOM est adhérent au SYDOM en charge de l'incinération des déchets résiduels, du centre de stockage de Courlaoux, du tri.

Il travaille avec un réseau de partenaires comme l'ASMH (pour la collecte de cartons), Coop'Agir (pour les textiles), l'ALCG (pour les ressourceries des déchèteries),....

La loi anti-gaspillage de février 2020 prévoit depuis le 1er Janvier 2024 la séparation des biodéchets des autres déchets. Le SICTOM apporte pour cela une double réponse : le compostage et la collecte. Les déchets collectés alimentent la compostière du site de Brevans, qui sert ensuite à l'épandage agricole.

A partir du 1^{er} avril 2025, le schéma de collecte des ordures ménagères va évoluer. En dehors des communes de plus de 2.000 habitants, les bacs gris ne seront collectés que toutes les deux semaines. L'objectif étant de prendre en compte la baisse des déchets résiduels, de limiter la circulation des camions-bennes, de maîtriser les coûts du service public.

A l'issue des exposés, un long temps d'échanges a permis aux membres du Conseil de Développement de poser de nombreuses questions et de proposer plusieurs réflexions. Ont été abordés notamment :

- La hiérarchie des déchets : Celui qu'on ne produit pas, celui qu'on réutilise, celui qu'on recycle, celui qu'on valorise...
- La collecte des déchets verts qui, avec 13.000 tonnes par an, est devenue le 2^{ème} flux de collecte du SICTOM.
- L'augmentation du volume global des déchets mais la baisse du volume des déchets résiduels, en raison des progrès observés dans le tri.
- Le rôle des éco-organismes et la nécessité d'assurer la parfaite traçabilité des fonds collectés après le scandale « éco-emballage » de 2008.
- L'histoire et le fonctionnement vertueux de la végeterie de Saint-Aubin, le broyage sur place, la revente à des agriculteurs locaux.
- Le débat actuel sur un éventuel retour de la consigne.

A l'issue des échanges, le Conseil de Développement émet un avis en faveur du futur schéma de collecte des ordures ménagères du SICTOM (28 voix « pour » et 2 « contre »).

Séance du 5 Juin 2025

Le Conseil de Développement s'est réuni le 5 Juin 2025 à la salle des Fêtes de Pleure.

Les travaux sont ouverts par le Maire de Pleure, Alexandre CROT. Ils se déroulent en présence de Claudine VILLAIN, vice-Présidente du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional.

→ Contrat « Territoires en action » - Projet d'aménagement du site de l'ancienne gare de Pleure

Après une visite extérieure, Alexandre CROT et Christian LAGALICE, Président de la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne, présentent le projet d'aménagement de l'ancienne gare, pour lequel un financement de la Région au titre du contrat « Territoires en action » est sollicité.

Le site est un lieu de rassemblement car il accueille à la fois la salle des fêtes et des manifestations extérieures aux beaux jours. De plus, la salle des fêtes est utilisée comme restaurant scolaire.

La commune et la communauté de communes veulent renforcer cette fonction, en lien avec l'aménagement du dernier tronçon de la voie cyclable de la Bresse Jurassienne, entre Chaussin et Gatey. Le lieu deviendra ainsi la porte d'entrée de la Plaine Jurassienne et, par extension, du Pays Dolois, pour les cyclistes empruntant cette voie.

Le projet comprend l'aménagement de la véloroute, la création d'une aire de stationnement pour vélos, la délocalisation du stationnement des poids-lourds vers un autre site, la formalisation d'un espace dédié au covoiturage, l'installation d'une borne de recharge électrique, la création de places de stationnement réservées aux personnes handicapées, la désimperméabilisation des sols, la sécurisation de la zone de dépôt des enfants au restaurant scolaire, la plantation d'arbres, l'aménagement d'un espace pique-nique.

Le soutien de la Région, au titre du contrat « Territoires en action » est attendu à hauteur de 50% des travaux éligibles, soit 97.683 euros.

A l'issue des exposés, un temps d'échanges a permis aux membres du Conseil de Développement de poser de nombreuses questions. Ont été abordés notamment :

- La dimension écologique du projet, sa sobriété foncière.
- L'histoire du site, notamment son lien avec l'exploitation forestière et le chargement du bois. Il est suggéré d'installer des panneaux explicatifs.
- La réparation de l'auvent détruit par la grêle, élément notable du bâtiment.
- L'intérêt touristique du site, la proximité du centre du village et de la fruitière à comté, la volonté d'attirer en ce lieu des personnes extérieures au village.
- La véloroute de la Bresse Jurassienne, sa connexion aux autres itinéraires du département, l'enjeu de la traversée sécurisée de la route départementale.

- La sécurité des enfants, l'éloignement des aires de jeu de la route, la sortie de la salle de restauration scolaire.

- La gestion des déchets lors des manifestations.

A l'issue des discussions, le co-Président François LAVRUT met aux voix l'avis sur ce projet d'aménagement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

→ Information sur les systèmes d'irrigation agricole du territoire

Emmanuel SCHOUWEY, agriculteur et ancien président de l'ASA de la Basse Vallée du Doubs, informe le Conseil de Développement sur l'irrigation agricole, souvent mal comprise par le grand public.

A l'aide de cartes hydrogéologiques et graphiques, il explique le fonctionnement des nappes phréatiques et des cailloutis de la Forêt de Chaux, démontrant le renouvellement annuel des nappes.

Le réseau d'irrigation collective du nord Jura repose sur deux ASA couvrant respectivement 1200 ha (Basse Vallée de la Loue) et 900 ha (Basse Vallée du Doubs).

Il précise que l'irrigation a surtout une fonction d'appoint ces dernières années, permettant de sécuriser les agriculteurs face aux sécheresses, et de favoriser des cultures à forte valeur ajoutée (maïs semence, légumes).

A l'issue de l'exposé d'Emmanuel SCHOUWEY, la parole circule. Les échanges permettent d'aborder :

- L'intérêt de l'irrigation collective pour connaître et suivre le renouvellement des nappes.
- Les avantages environnementaux des ASA par rapport aux puits individuels.
- Le volume prélevé dans les nappes pour l'agriculture, estimé à 2 millions de m³ par an, à comparer aux autres usages (7,8 millions de m³ pour l'eau potable, 20 millions de m³ pour le site Syensqo – Inovyn).

→ Information sur la stratégie touristique du Jura

Sandra HÄHLEN, Maire de Mouchard, conseillère départementale de Mont-sous-Vaudrey, Présidente de « Jura Tourisme et Attractivité », et Jean-Pascal CHOPARD, Directeur de « Jura Tourisme et Attractivité », présentent la stratégie touristique départementale.

Jura Tourisme et Attractivité, « bras armé » du Département, a pour missions :

- L'accompagnement des professionnels du tourisme,
- La promotion, le marketing, la valorisation de la destination « Jura »,
- La commercialisation de certaines prestations,
- L'observation et l'analyse (étude de fréquentation, de clientèles, de flux...),
- L'animation du réseau des offices du tourisme.

Le tourisme jurassien connaît plusieurs évolutions notables : diversification de ses activités face au changement climatique, succès des campings, retour de la clientèle étrangère, démarche qualité, attractivité des sites naturels et culturels (7 sites dépassant 50.000 visiteurs en 2024).

A l'issue des exposés, la parole circule. Les échanges permettent d'aborder :

- Le tourisme comme un levier d'attractivité, de création d'emplois, de retombées économiques (La taxe de séjour rapporte 2 millions d'euros par an au territoire).
- Les aménagements qui, s'ils profitent aux touristes, sont nombreux à bénéficier aussi aux Jurassiens.
- La menace sur l'hôtellerie rurale avec la disparition des petits hôtels.
- Les projets touristiques locaux (véloroutes, projet Pasteur, Baraques du XIV en Forêt de Chaux,...).
- L'importance d'un réseau de chemins de randonnée de qualité, à la fois pour le confort des promeneurs, leur sécurité, et le respect de l'environnement.

A l'issue des échanges, Elen LEDET, responsable du service « attractivité et aménagement du territoire » à la Communauté de communes du Val d'Amour, présente la création récente de l'office du tourisme du Val d'Amour.

Puis, Stéphane TRIBOULET, directeur de « Grand Dole Tourisme » évoque l'actualité touristique du Grand Dole : tourisme fluvial, gastronomique, événementiel (« cirque et fanfares », « week-end gourmand du chat perché »). Il présente le pass « Dole à croquer » qui permet aux visiteurs 10 dégustations dans des commerces du centre-ville, et dont le succès dépasse les espérances.

Séance du 21 novembre 2025

Le Conseil de Développement s'est réuni le 21 novembre 2025 à l'Hôtel d'agglomération du Grand Dole.

→ **Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Dolois**

Jean-Marie SERMIER, Président du Pays Dolois, a souhaité que le Conseil de Développement soit informé, très en amont, sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Nicolas FOURRIER, Directeur Départemental des Territoires, présente ce qu'est un SCoT : définition, objectifs, composition, gouvernance possible, calendrier-type.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) définit la stratégie d'aménagement et de développement d'un territoire sur 20 ans. Comme son nom l'indique, il met en cohérence les politiques publiques sur son territoire en favorisant :

- Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales.
- Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols.
- Les transitions écologique, énergétique, climatique.
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés.

- Une agriculture contribuant à la satisfaction des besoins alimentaires locaux,
- La qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

L'absence de SCoT peut s'avérer pénalisante dans la mise en œuvre des orientations nationales et régionales en matière d'aménagement du territoire. Par exemple, il est plus difficile d'assurer la visibilité du Pays Dolois dans les discussions avec l'État et la Région sur l'application des règles du « Zéro Artificialisation Nette ».

C'est pourquoi, le Bureau du Pays Dolois a décidé lors de sa réunion du 9 Juillet 2025 de lancer les démarches préparatoires à l'élaboration d'un SCoT. Il a pris deux décisions :

- Proposer au Préfet de retenir le Pays Dolois comme périmètre (4 intercommunalités, 124 communes).
- Constituer un syndicat mixte pour porter le futur SCoT (Le Pays Dolois ayant le statut d'association, il ne peut pas le faire directement).

Le projet a été présenté aux Maires lors d'une réunion qui a eu lieu le 6 novembre à l'aéroport de Dole-Jura.

La volonté du Pays Dolois est de poser les bases juridiques et organisationnelles du SCoT, tout en laissant aux élus issus des élections municipales de mars 2026 la décision d'enclencher effectivement ou non la démarche.

Dans son exposé, Nicolas FOURRIER insiste notamment sur :

- Les multiples lois relatives à l'aménagement du territoire depuis 1983 et la fonction « intégratrice » du SCoT.
- Le rôle du SCoT pour organiser intelligemment les zones d'activités économiques : éviter que des zones soient créées à proximité les unes des autres, rechercher un équilibre entre commerces de centre-bourg et zones périphériques...
- Les conséquences de l'absence de SCoT sur les projets locaux.

A l'issue de l'exposé, la parole circule. Un long temps d'échanges, animé par les co-Présidents Nadine BONNEFOY et François LAVRUT, permet aux membres du Conseil de Développement de poser des questions et de proposer des réflexions. Il aborde notamment :

- La nécessité d'avoir une vision du territoire, une philosophie, un cap pour les 20 prochaines années.
- La structure porteuse du futur SCoT, un syndicat mixte fermé, qui pourra éventuellement évoluer ensuite vers un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).
- Le coût de l'élaboration du SCoT, les pistes déjà étudiées pour le minorer, la possibilité d'internaliser une partie des travaux.
- La difficulté croissante de construire dans les villages, le coût des constructions isolées pour la collectivité, la difficulté d'équilibrer financièrement les opérations de réhabilitation en centre-bourg.

- L'enjeu d'anticiper la démographie future du territoire, ainsi que sa natalité, ce qui a notamment des conséquences sur les structures d'accueil des enfants.

- Le rôle à venir du CODEV dans l'élaboration du SCoT.

A l'issue des discussions, les co-Présidents soumettent au Conseil de Développement un avis de principe favorable à l'élaboration d'un SCoT, en y intégrant un amendement sur la nécessité de trouver des leviers pour baisser le coût de l'élaboration du SCoT.

Cet avis est adopté à l'unanimité.

→ Contrat « Territoires en action » - Projet de schéma directeur cyclable du Grand Dole

Grégory SOLDAVINI, vice-Président du Grand Dole en charge des mobilités, et David TRAMEAUX, directeur du cabinet PMM, maître d'œuvre, présentent le schéma directeur cyclable du Grand Dole pour lequel un financement de la Région au titre du contrat « Territoires en action » est sollicité.

Dans le Pays Dolois, 88% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture. C'est supérieur à la moyenne nationale qui est de 74%.

Le Grand Dole a adopté un schéma directeur cyclable. Il a pour objectif, à terme, de relier entre elles les 47 communes de l'agglomération à travers 56 itinéraires, en s'appuyant sur les infrastructures existantes, notamment les voies vertes.

Une priorisation a été établie : 5 premiers itinéraires ont été retenus en fonction de l'attractivité des communes desservies, de l'importance des flux, ainsi que la nécessité de sécuriser certains tronçons. Ces 5 premiers itinéraires sont les suivants :

- Authume-Dole
- Goux-Vilette les Dole
- Jouhe-Biarne
- Rainans-Authume
- Gevry-Choisey

Le soutien de la Région, au titre du contrat « Territoires en action » est attendu à hauteur de 271.750 euros.

A l'issue de l'exposé, la parole circule. Un temps d'échanges, animé par les co-Présidents, permet aux membres du Conseil de Développement de poser des questions et de proposer des réflexions. Il permet d'aborder notamment :

- Le projet d'une signalisation claire et homogène pour l'ensemble du schéma cyclable.
- La nécessité de ne pas trop « charger » les marquages au sol, qui souvent ne servent qu'à rappeler les règles du code de la route.

- Le rythme rapide avec lequel a été mené le dossier pour obtenir les soutiens financiers de partenaires contraints par le calendrier, et la nécessité de mener une concertation plus approfondie à l'avenir.
- La conciliation de liaisons domicile-travail et de liaisons dédiées aux loisirs.
- La demande faite au Département par une association d'usagers d'abaisser la vitesse maximale autorisée sur l'axe Dole-Authume.
- La préservation de la biodiversité et la prise en compte des zones naturelles traversées.
- La proximité de la voie verte de la Bresse Jurassienne et l'intérêt qu'il y aurait à s'y connecter.

A l'issue des discussions, les co-Présidents soumettent au Conseil de Développement un avis favorable au schéma directeur cyclable porté par le Grand Dole. Ils y intègrent un amendement « souhaitant une concertation citoyenne, notamment des associations, le plus en amont possible pour les prochains itinéraires ».

L'avis ainsi amendé est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

5. Perspectives

L'année 2026 constituera une année charnière pour le Conseil de Développement, avec le renouvellement de ses membres, la réorganisation de sa gouvernance, notamment l'élection de nouveaux co-présidents.

Durant cette phase, il conviendra de veiller à l'équilibre géographique du territoire, mais aussi à la diversité des profils issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs, qui font la richesse et la légitimité du Conseil de Développement.

Une fois cette étape organisationnelle achevée, le Conseil de Développement sera mobilisé sur de nouvelles réflexions de fond.

Il aura notamment un rôle à jouer dans la concertation publique autour de l'élaboration du projet de SCoT. Aux côtés d'autres dispositifs qui seront précisés lors de l'étape dite de « Définition des modalités de la concertation », il devra s'investir dans la réflexion collective, afin de croiser les regards, projeter le territoire, anticiper ses évolutions, et imaginer les futurs possibles.

Par ailleurs, le Conseil de Développement poursuivra son travail d'analyse et d'avis sur les projets portés par les intercommunalités souhaitant bénéficier du soutien financier de la Région au titre de la politique « Territoires en action ».

Le Conseil de Développement entend ainsi continuer à être un espace de dialogue, de réflexion et de propositions, au service d'un territoire tourné vers l'avenir.

Pour aller plus loin

Le secrétariat du Pays Dolois tient à la disposition des élus les documents suivants :

- Le règlement intérieur et la charte d'engagement du Conseil de Développement
- Les procès-verbaux des séances du Conseil de Développement
- Les avis adoptés